

Rapport financier trimestriel du Tribunal des anciens combattants (révision et appel)

Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2022

Table des matières

- **I. Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants touchant le fonctionnement, le personnel et les programmes pour le trimestre se terminant le 30 juin 2022**

[1. Introduction](#)

[2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs](#)

[3. Risques et incertitudes](#)

[4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes](#)

- **II. États financiers**

[État des autorisations \(non vérifié\)](#)

[États des dépenses ministérielles budgétaires par article courant \(non vérifié\)](#)

I. Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants touchant le fonctionnement, le personnel et les programmes pour le trimestre se terminant le 30 juin 2022

1. Introduction

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction comme l'exige l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#) et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport doit être lu de concert avec le [Budget principal des dépenses](#).

Le Tribunal des anciens combattants (révision et appel), ou TACRA, est un tribunal administratif indépendant qui offre aux demandeurs un mécanisme de recours quant aux décisions rendues par Anciens Combattants Canada au sujet des demandes de prestations d'invalidité. Le Tribunal aide les vétérans, les membres des Forces armées canadiennes, les membres de la GRC et leur famille à obtenir les avantages auxquels ils ont droit pour des invalidités liées au service. Il offre aux vétérans leur seule occasion de comparaître devant les décideurs et de raconter leur situation. Le programme du Tribunal est non seulement essentiel à l'équité dans le système d'évaluation des demandes de prestations d'invalidité, mais aussi important pour le bien-être des vétérans et de leur famille. Les membres et le personnel du Tribunal gardent cela en tête en travaillant ensemble à exécuter le programme d'appel, et cherchent constamment des façons de mieux servir les vétérans et leur famille.

Le Tribunal offre deux niveaux de recours à l'égard des décisions concernant les demandes de prestations d'invalidité : une audience de révision et, si le vétéran est toujours insatisfait, une audience d'appel. Le Tribunal constitue également le dernier niveau d'appel des décisions relatives aux demandes d'allocations aux anciens combattants. Le Tribunal est une micro-organisation ayant un petit effectif dévoué. Ses 24 membres à temps plein (soit un de moins que le nombre maximal de 25 membres) instruisent des cas faisant l'objet d'un recours auprès du Tribunal, et décident si les éléments de preuve satisfont aux exigences de la loi pour accorder de nouvelles prestations d'invalidité ou pour accroître le montant des prestations existantes. Ils analysent attentivement tous les renseignements disponibles (c'est-à-dire témoignages de vive voix, rapports médicaux, opinions d'experts, déclarations écrites, etc.)

TRIBUNAL DES ANCIENS COMBATTANTS (RÉVISION ET APPEL)
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2022

et discutent du bien-fondé de la demande, en tenant compte du fait qu'ils doivent trancher toute incertitude par rapport à la preuve en faveur du vétéran.

On peut trouver une description sommaire des activités de programme du Tribunal dans la [Partie II du Budget principal des dépenses](#).

Méthode de présentation du rapport

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de la Commission accordées par le Parlement et utilisées par la Commission, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires des dépenses pour l'exercice 2022-2023. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

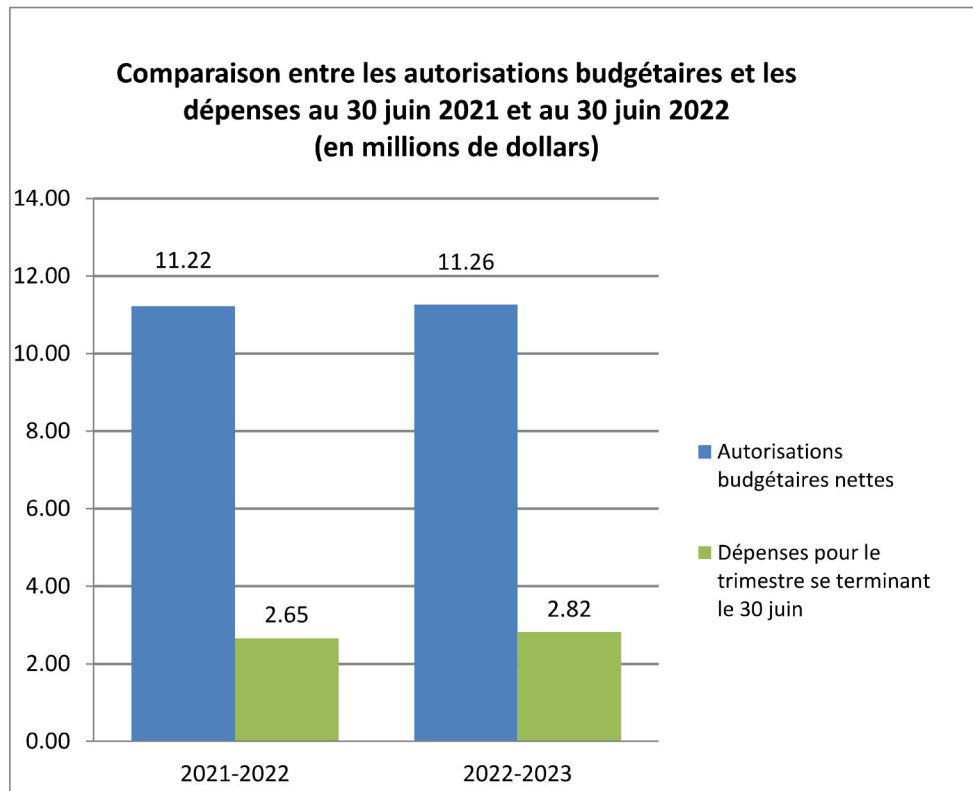
Le Tribunal utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses. Le présent rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'un examen ou d'une vérification externe.

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

État des autorisations

Au 30 juin 2022, le total des autorisations disponibles (c'est-à-dire le budget) à la fin du trimestre était supérieur de 41 000 \$ par rapport aux montants disponibles à la fin du même trimestre de l'année précédente, passant de 11,22 M\$ en 2021-2022 à 11,26 M\$ en 2022-2023. Les dépenses cumulatives réelles au terme du premier trimestre font état d'une augmentation de près de 170 000 \$ (soit une augmentation de 6 %) par rapport à la même période en 2021-2022. La reprise des audiences en personne au cours du premier trimestre de 2022-2023 a entraîné une augmentation des dépenses liées aux déplacements et des dépenses connexes, comme les frais liés à la location de salles et aux services de sécurité.

Figure 1 – Dépenses du premier trimestre comparées aux autorisations annuelles



État des dépenses ministérielles budgétaires par article courant

De façon générale, les dépenses du Tribunal sont réparties de manière égale au cours de l'année. Les dépenses au terme du premier trimestre (équivalentes à 25 % des autorisations disponibles pour l'exercice) sont conformes à cette tendance.

3. Risques et incertitudes

Le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) est financé par l'affectation de crédits annuels. Par conséquent, ses activités sont touchées par les changements apportés au financement approuvé par le Parlement.

Contexte : Le Tribunal offre un programme d'appel national. Il tient des audiences et rend des décisions touchant les vétérans et leur famille. En tant qu'organisation axée sur le service, le Tribunal a des dépenses de fonctionnement qui reposent principalement sur les salaires et sur la demande. La gestion de la demande d'audiences est fonction de divers facteurs sur lesquels le Tribunal a une influence limitée.

Le Tribunal tient des réunions régulières pour se tenir au fait de la situation relativement aux priorités opérationnelles, aux ressources humaines et financières et aux mesures de rendement. Il recrute de nouveaux employés, au besoin, afin de remplacer ceux qui partent et de garantir un soutien opérationnel adéquat pour le bon fonctionnement du processus de recours. Les autorisations et les dépenses font l'objet d'une surveillance régulière par la haute direction.

4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

La reprise des audiences en personne au printemps 2022 a entraîné une augmentation des déplacements des membres dans l'ensemble du pays. En raison de la COVID-19, il a eu des dépenses supplémentaires liées à la location de salles, étant donné que nous ne pouvons pas utiliser les lieux

TRIBUNAL DES ANCIENS COMBATTANTS (RÉVISION ET APPEL)
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2022

d'audience habituels d'ici à ce que les directives de santé publique nous permettent de réintégrer les locaux du gouvernement fédéral. Cela a également entraîné une augmentation des dépenses relatives aux services professionnels, car nous devons avoir des commissionnaires sur place pour les audiences en personne.

Approuvé par :

Christopher J. McNeil
Président
Tribunal des anciens combattants (révision et appel)
Charlottetown (Î.-P.-É.)

Sara Lantz
Dirigeante principale des finances (intérimaire)
Anciens Combattants Canada
Charlottetown (Î.-P.-É.)

TRIBUNAL DES ANCIENS COMBATTANTS (RÉVISION ET APPEL)
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2022

**Tribunal des anciens combattants
(revision et appel)**

ÉTAT DES AUTORISATIONS *(non vérifiée)*

Rapport financier trimestriel pour le trimestre se terminant le 30 juin 2021

Exercice 2021-2022

<i>(En milliers de dollars)</i>	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022*	Dépenses effectuées pendant le trimestre se terminant le 30 juin 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Credit 1 – Dépenses de fonctionnement – Tribunal des anciens combattants (revision et appel)	9 885	2 319	2 319
Autorisations législatives – Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés – Programme	1 330	332	332
Autorisations législatives budgétaires	11 215	2 651	2 651
Autorisations non budgétaires	0	0	0
Autorisations totales	11 215	2 651	2 651

**N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.*

Rapport financier trimestriel pour le trimestre se terminant le 30 juin 2022

Exercice 2022-2023

<i>(En milliers de dollars)</i>	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023*	Dépenses effectuées pendant le trimestre se terminant le 30 juin 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Credit 1 – Dépenses de fonctionnement – Tribunal des anciens combattants (revision et appel)	9 906	2 486	2 486
Autorisations législatives – Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés – Programme	1 351	337	337
Autorisations législatives budgétaires	11 257	2 823	2 823
Autorisations non budgétaires	0	0	0
Autorisations totales	11 257	2 823	2 823

**N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.*

TRIBUNAL DES ANCIENS COMBATTANTS (RÉVISION ET APPEL)
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2022

Tribunal des anciens combattants (révision et appel)

État des dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)

Rapport financier trimestriel pour le trimestre se terminant

le 30 juin 2021

Exercice 2021-2022

Dépenses (En milliers de dollars)	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022*	Crédits utilisés pour le trimestre se terminant le 30 juin 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
01 Personnel	10 320	2 602	2 602
02 Transports et communications	237	2	2
03 Information	12	0	0
04 Services professionnels et spéciaux	200	25	25
05 Location	28	2	2
06 Services de réparation et d'entretien Services publics, fournitures et	13	0	0
07 approvisionnement	92	5	5
08 Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	0	0	0
09 Acquisition de machinerie et d'outillage	313	0	0
10 Paiements de transfert	0	0	0
11 Frais de la dette publique	0	0	0
12 Autres subventions et paiements	0	15	15
Dépenses budgétaires brutes totales	11 215	2 651	2 651
Moins les revenus affectés aux dépenses			
Total des revenus affectés aux dépenses	0	0	0
Dépenses budgétaires nettes totales	11 215	2 651	2 651

*N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Rapport financier trimestriel pour le trimestre se terminant

le 30 juin 2022

Exercice 2022-2023

Dépenses (En milliers de dollars)	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022*	Crédits utilisés pour le trimestre se terminant le 30 juin 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
01 Personnel	10 354	2 619	2 619
02 Transports et communications	110	67	67
03 Information	11	0	0
04 Services professionnels et spéciaux	207	45	45
05 Location	101	53	53
06 Services de réparation et d'entretien Services publics, fournitures et	0	0	0
07 approvisionnement	95	11	11

TRIBUNAL DES ANCIENS COMBATTANTS (RÉVISION ET APPEL)
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2022

08	Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	0	0	0
09	Acquisition de machinerie et d'outillage	379	0	0
10	Paievements de transfert	0	0	0
11	Frais de la dette publique	0	0	0
12	Autres subventions et paievements	0	28	28
	Dépenses budgétaires brutes totales	<u>11 257</u>	<u>2 823</u>	<u>2 823</u>
	Moins les revenus affectés aux dépenses			
	Total des revenus affectés aux dépenses	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
	Dépenses budgétaires nettes totales	<u><u>11 257</u></u>	<u><u>2 823</u></u>	<u><u>2 823</u></u>

**N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.*